

Règlement sur l'armement de l'infanterie

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement sur l'armement de l'infanterie . Troisième partie, Les armes individuelles

Adresse bibliographique : Paris : A.I.A., 1964-1967

Description matérielle : 1 vol. (pagination multiple) : ill. en noir et en coul., fig. ; 21 cm

Note(s) : Autre mention sur le document : "INF 401/3"

Approuvé le 1 juillet 1964 sous le n°9484/DTAI/INF/TT (titres 1,2,3,4,5,6). - Approuvé le 3 août 1967 sous le n° 11890/DTAI/INF/TT (titre 7)

Note sur la description matérielle : Publication à feuillets mobiles

Note sur le contenu : Comprend : Titre I, Pistolet automatique de 9 mm, Modèle 1950 Titre II, Pistolet-mitrailleur de 9 mm Modèle 1949 Titre III, Carabine de 7,62 mm Modèle 1 Titre IV, Fusil de 7,5 mm, Modèle 1936 Titre V, Fusil semi-automatique de 7,5 mm, Modèle 1949-1956 Titre VI, Fusil semi-automatique de 7,62 mm Modèle 1 Titre VII, Fusil à répétition de 7,5 mm, Modèle F1

Sujet - Collectivité : France Armée. Infanterie. -- 20e siècle

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Règlements